ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 47079

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des aides-soignants. Les aides-soignants sont de remarquables professionnels qui effectuent des tâches essentielles auprès des personnes dépendantes (lits, toilettes, soins d'hygiène au sens large) en complément de l'activité des infirmiers. Mais se pose cependant pour eux un problème de reconnaissance, de statut flou et de valorisation salariale faible, qui conduit à un sentiment d'être confiné dans un rôle subalterne voire de servitude. Pourtant, cela fait plus de 20 ans que les aides-soignants revendiquent un exercice professionnel à part entière dans la chaine des soins et une juste reconnaissance. C'est la raison pour laquelle il avait cosigné en avril 2009, la proposition de loi n° 1559 de son collègue Alain Moyne-Bressand, député de l'Isère, visant à créer un statut libéral d'aide-soignant. Ce texte devait en outre permettre le développement du maintien à domicile des personnes dépendantes, l'organisation de la formation et la définition des missions et des actions des aides-soignants, et la maîtrise de dépenses de santé. Mais beaucoup reste encore à faire. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'elle ne manquera pas de mettre en œuvre pour permettre une réelle reconnaissance du statut des aides-soignants.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Sermier
Circonscription : Jura (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47079
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 décembre 2013, page 13348